

## INFORMATION TRONC COMMUN

Pour les personnes qui souhaitent passer l'examen du **TRONC COMMUN**,  
ou pour les personnes qui ont déjà le diplôme et qui souhaitent faire la formation de recyclage,

ou les personnes qui souhaitent **passer l'examen afin de devenir arbitre départemental**,

merci de retourner au Comité de Pétanque de l'Ardèche, le dossier d'inscription complet avant le 03 novembre, dernier délai.

### 2 formations sont prévues :

- **Le Samedi 18 novembre à 8h à CHAUZON-PRADONS,**
- **Le Dimanche 19 novembre à 8h au TEIL ou sur un autre site déterminé en fonction des inscriptions.**

(Attention : Les inscriptions sont limitées à 15 candidats par formation).

- L'examen aura lieu à la fin de la journée de formation.

### DOCUMENTS A FOURNIR AU CD07 POUR L'INSCRIPTION :

- Formulaire d'inscription au format papier, ci-joint, à envoyer au comité de l'Ardèche,
- Un chèque de **30€** pour les frais d'inscription (le comité prenant à sa charge 50% de la formation, initialement à 60€)  
ou **30 €** pour le recyclage à l'ordre du comité de Pétanque de l'Ardèche
- Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité,
- Une photo d'identité récente,
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site) <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/mai-web-b3-presentation/pages/creation/orientation.xhtml?cid=1>
- Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet.